

CHALLENGE CLASSIQUE MANCHE ATLANTIQUE



Règles de Classe
Challenge **C**lassique **M**anche
Atlantique
Voiliers de tradition

Coupe Nationale CCMA
Trophée du Comité des Coupes de Bretagne
Trophée d'Armorique
Trophée Ostrea

RÈGLES 2019

**Règles de classe CCMA validées par la Commission
Régionale d'Arbitrage de la Ligue de Voile Nouvelle-Aquitaine**

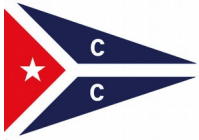
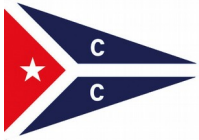


Table des matières

| | |
|--|----|
| 1 Historique des mises à jour..... | 2 |
| 2 Préambule..... | 3 |
| 3 Yachts admis..... | 3 |
| 4 Charte D'éthique..... | 4 |
| 5 Système de jauge..... | 4 |
| 6 Classement CCMA..... | 5 |
| 7 Classement des équipiers..... | 7 |
| 8 Prescriptions pour l'organisation des régates..... | 8 |
| 9 Liste des régates Classiques 2019..... | 11 |

1 HISTORIQUE DES MISES À JOUR

| Date | Modifications | Chapitres |
|------------|-------------------------------|-----------|
| 2019-02-18 | Première édition, version 1.0 | tous |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |



2 PRÉAMBULE

Le Challenge Classique Manche Atlantique est un circuit de régates de Yachts Classiques créé , promu et organisé par le Yacht Club Classique (YCC) qui met à disposition des clubs partenaires du CCMA son expérience et ses moyens dans ce domaine.

Les différentes régates sont organisées par des clubs indépendants qui partagent leur passion et leur savoir-faire dans le domaine du yachting classique.

Pour l'établissement du calendrier, le YCC privilégie les régates ayant totalisé au moins 10 participants classés (inscrits sauf ceux classés DNC) les années précédentes.

Les clubs partenaires, organisateurs d'épreuves participants au CCMA s'engagent, pour ces épreuves, à respecter le règlement ci dessous.

3 YACHTS ADMIS

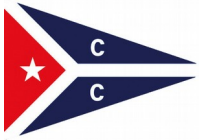
Sont admis les yachts classiques (authentiques ou répliques) pouvant être classés dans une des trois catégories suivantes, sur déclaration du skipper de chaque bateau :

- **Classe 1 :** Yachts conçus avant le 31-12-1968 et construits à l'unité ou en séries limitées non-industrielles, conformes à leurs plans d'origine sans modification conséquente vis à vis de l'état d'origine (par modification conséquente, il faut entendre toute modification du matériau des espars, de la coque, du lest ou des plans antidérive ou modification substantielle du plan de voilure et du gréement).
- **Classe 2 :** Yachts conçus avant le 31-12-1968 et construits à l'unité ou en séries limitées non-industrielles, conformes à leurs plans d'origine mais comportant une ou plusieurs modifications conséquentes vis à vis de l'état d'origine. Répliques conformes aux plans d'origine de yachts réalisées d'après des plans établis avant le 31-12-1968.
- **Classe 3 :** Yachts conçus entre le 31-12-1968 et le 31-12-1974 construits à l'unité ou yachts construits en série industrielle dont le prototype a été construit avant le 31-12-1974, conformes à leurs plans d'origine. Les bateaux conçus ultérieurement « dans l'esprit » des yachts classiques sont incorporés à cette classe pour les régates du CCMA.

Ne peuvent participer à des régates du CCMA les bateaux utilisant des matériaux composites pour les voiles, les mâts et les bômes.

- Les voiles doivent être fabriquées par assemblage cousu de panneaux visiblement tissés carré (type 1 ou 2 tel que défini dans le règlement JCH (article 6)),
- Les mâts et bômes doivent être en bois, aluminium ou acier.

En s'engageant dans une épreuve du CCMA les concurrents s'engagent à respecter la charte d'éthique du YCC.



4 CHARTE D'ÉTHIQUE

Le respect de la Charte d'Éthique du YCC est, pour chacune des régates du CCMA, soutenu par l'organisateur de l'événement. La Charte d'Éthique est publiée sur le site du YCC

<http://www.yachtclubclassique.com>

A cette fin :

- le YCC nommera pour chacune régate du CCMA un représentant du Comité d'Éthique;
- l'organisateur donnera la parole a ce représentant lors du briefing de course ainsi que lors de la proclamation des résultats.

Tout mauvais comportement constaté pourra faire l'objet d'une réclamation au Jury contre le concurrent concerné, cette réclamation pouvant venir d'un concurrent, du Comité de Course, du Comité Technique, du représentant du Comité d'Éthique ou du Jury, et pourra donner lieu à une sanction affectant le cas échéant le classement CCMA du concurrent réclamé .

5 SYSTÈME DE JAUGE

Les bateaux sont jaugés selon les règles de la Jauge Classique Handicap en vigueur disponible sur internet à <http://www.jch-online.org/>

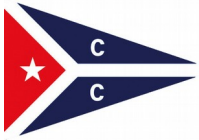
Les Ftc à jour des bateaux jaugés sont publiés sur le site de la JCH.

Les temps compensés sont calculés à partir du Ftc de chaque bateau selon la formule temps sur temps pour les parcours courts (moins de 35M) ou en temps sur distance pour les parcours longs.

Les Yacht Classiques ne disposant pas d'un certificat JCH à jour pour une régate pourront y participer avec un rating forfaitisé comme suit :

- Si $L < 10m$, Ftc = 1,0000
- Si $10m < L < 15m$, Ftc = 1.2000
- Si $L > 15m$, Ftc = 1.4000
- Leur résultat à la régate ne sera pas pris en compte pour le classement CCMA.

Sur chaque épreuve les organisateurs sont encouragés à faire vérifier par un mesureur agréé les mesures déclarées de quelques yachts, notamment ceux qui sont arrivés en tête de l'épreuve.



6 CLASSEMENT CCMA

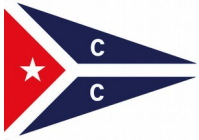
6.1 Attribution des points lors de chaque course de la régate

- Le classement de chaque course d'une régate se fait selon RCV A4 (Système de points à minima).
- Le yacht totalisant le moins de points à l'issue de l'épreuve sera déclaré vainqueur. En cas d'égalité, le classement de l'épreuve sera départagée en utilisant § A8 de l'annexe A des RCV.
- Les départs avec plus de 30 bateaux sont à éviter. Dans ce cas la flotte pourra être divisée en 2 en fonction du rating de façon à équilibrer le nombre de bateaux par départ avec un minimum de 10 dans chacun. Les parcours seront identiques et les départs décalés de quelques minutes. Un classement unique sera fait sur la base des temps de parcours des bateaux quelque soit le départ pris.
- A chaque épreuve, des parcours différents pourront être proposés aux bateaux en fonction de leur taille et de leur potentiel de vitesse :
 - Flotte 1 (petits bateaux) : bateaux avec un rating (FTC) inférieur ou égal à 0,79 ou dont la longueur au pont est < 7 m ;
 - Flotte 2 : bateaux avec un rating (FTC) supérieur à 0,79 ;
 - Des classements séparés seront établis pour les 2 flottes.

6.2 Pondération des courses de la régate

Dans le cas de régates qui comprennent plusieurs courses de type différent (par exemple un prologue de 15 miles avant une course-croisière de 150 miles) les courses seront pondérées comme suit pour déterminer le classement de l'épreuve :

| <i>Nature de la course</i> | <i>Coef. de pondération</i> |
|---|-----------------------------|
| Course côtière < 35 miles | 1 |
| Course côtière ≥ 35 miles | 1,5 |
| Course-croisière < 100 miles, une nuit en mer | 2 |
| Course-croisière ≥ 100 miles | 4 |



CHALLENGE CLASSIQUE MANCHE ATLANTIQUE



6.3 Attribution des points du CCMA

Le nombre de points marqués pour le classement CCMA dépend du type de régates et du rang de classement à la régates :

- Régates côtières de 1 ou 2 jours : 1^{er}=100.25 pts, 2^{ème}=99 pts, 3^{ème}=98 pts, etc.
- Régates côtières sur au moins 3 jours, Régates de plus de 35 miles : 1^{er}=110.25 pts, 2^{ème}=109 pts, etc.
- Course-croisière >100 miles ou avec 1 nuit en mer : 1^{er}=130.25 pts, 2^{ème}=129 pts, etc.

L'attribution des points pour toute régates ayant plusieurs étapes ou courses prend le grade de la course ayant la pondération la plus forte.

6.4 Classements annuel de la Coupe Nationale CCMA

3 classements sont faits :

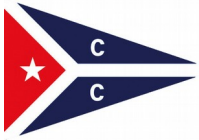
- « Petits bateaux » classe 1, 2, 3
- « Grands bateaux » classe 1, 2
- « Grands bateaux » classe 3

Chaque classement est réalisé sur la base des 3 meilleures places pour les « Petits bateaux », des 5 meilleures places pour les « Grands bateaux ».

Pour les « Petits bateaux » un bonus de 20 points est alloué aux bateaux ayant participé à au moins 1 régates dans 2 sites différents.

Pour les « Grands bateaux », afin d'encourager la mobilité entre les 2 bassins de navigation (Bretagne sud, Vendée/Charentes) :

- 20 points de bonus aux bateaux ayant participé à au moins 2 régates dans 2 bassins de navigation différents
- 20 points de bonus supplémentaires aux bateaux ayant participé à au moins 1 régates dans le troisième bassin de navigation
- En plus des courses-croisières, 3 régates par bassin seulement rapportent des points. Sont sélectionnées celles qui ont eu le plus de participants « Grands bateaux » à leur 2 précédentes éditions avec la contrainte qu'elles soient réparties sur au moins 2 sites.



6.5 Trophée du Comité des Coupes de Bretagne, Trophée d'Armorique, Trophée Ostrea

Le classement se fait selon les mêmes règles que le CCMA (pondération des courses d'une régates, pondération des régates).

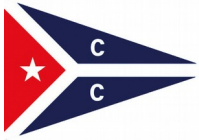
- Il faut au moins 3 régates validées pour qu'une coupe soit décernée.
- Le classement est fait sur la base des N-1 meilleures places.
- Les bateaux ayant participé à au moins une régates dans 2 sites différents reçoivent un bonus de 20 points.

7 CLASSEMENT DES ÉQUIPIERS

Un classement annuel des équipiers, ouvert à tous les membres du YCC sauf les membres « armateur » et les skippers réguliers des bateaux des classes 1, 2 ou 3, est réalisé sur la base des points CCMA acquis par le bateau sur lequel ils ont navigué.

Le classement est réalisé sur la base des 5 meilleurs résultats avec attribution de points supplémentaires comme suit :

- Un bonus de 20 points est alloué aux équipiers ayant participé à au moins 2 régates dans 2 bassins de navigation différents.
- Un bonus supplémentaire de 20 points est alloué aux équipiers ayant participé à au moins 1 régates dans le troisième bassin de navigation .
- Un bonus de 40 points est attribué aux équipiers qui ont navigué sur au moins 2 bateaux différents au cours de la saison ;
- Un bonus de 20 points est attribué aux équipiers ayant parcouru le plus grand nombre de milles ;
- Un bonus de 20 points est attribué aux équipiers ayant participé au plus grand nombre de régates ;
- Un bonus de 20 point est attribué par un jury constitué de membres du CA à l'équipier qui s'est le plus distingué par son volontariat et sa participation à l'organisation des festivités



8 PRESCRIPTIONS POUR L'ORGANISATION DES RÉGATES

Des IC type sont disponibles sur le site web du YCC (<http://yachtclubclassique.com>).

8.1 Parcours :

- Les parcours côtiers sont à privilégier ;
- Les parcours construits sont à éviter : les bords de vent arrière n'apportent que peu d'intérêt tactique compte tenu des performances des yacht classiques et les stricts bord de près sont trop sélectifs pour une part importante de la flotte ;
- Les organisateurs tiennent compte de la météo pour que chaque course comporte au moins un bord de louvoyage et un bord de grand large ;
- La longueur des parcours est à adapter en fonction du potentiel de vitesse des bateaux et de la météo. Pour les régates côtière, prévoir au moins 2 courses par jour .

8.2 Bouée de dégagement

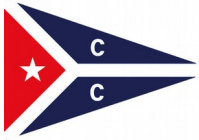
- La présence d'une bouée de dégagement n'est pas exigée ;
- Si elle est utilisée, elle sera placée proche du lit du vent à une distance définie par le Comité de Course.

8.3 Ligne de départ

- Le guidon du club identifie le bateau comité ;
- La ligne de départ sera systématiquement matérialisée à son extrémité tribord par le mât arborant le pavillon Orange sur le bateau du bateau comité et la marque de départ précisée dans les IC à son extrémité bâbord.
- La ligne de départ sera au moins aussi longue que la somme des longueurs des bateaux inscrits dans la série.

8.4 Ligne d'arrivée

- Le guidon du club avec un pavillon Bleu identifie le bateau comité d'arrivée ;
- La ligne d'arrivée sera systématiquement entre le mât du bateau comité d'arrivée arborant le pavillon Orange et le coté parcours de la marque d'arrivée précisée dans les IC.
- En cas de réduction de parcours, la marque d'arrivée utilisée est à laisser du coté prévu dans les IC.



8.5 Temps limite

- L'objectif est de classer tous les bateaux, y compris les plus lents.
- En cas de doute sur le vent ou de gros écarts sur l'eau, privilégier systématiquement le parcours raccourci.
- La fermeture de la ligne doit être dans un délais raisonnable après le passage du 5ème bateau, permettant de lancer la course suivante de la journée.
- Pour une course-croisière la fermeture de la ligne est à définir en fonction des impératifs d'organisation (heure de marée, festivités à terre, remise de prix etc.)

8.6 Procédure de départ

Les départs des courses sont donnés en application de la **règle 26 des RCV, modifiée comme suit :**

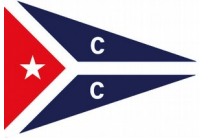
- H - 5 minutes : Signal d'avertissement : envoi des pavillons des classes et flottes concernées.
- H - 4 minutes : Signal préparatoire : envoi du **pavillon « Z »** ou « **Noir** », les autres pavillon sont proscrits.
- H - 1 minute : Dernière minute : affalé du signal préparatoire.
- H - 0 minute : Signal de Départ : affalé des pavillons des classes des classes et flottes concernées.

La règle 28.1 des RCV est modifiée comme suit :

28.1 Un bateau doit prendre le départ, franchir la ligne de départ au moment de son signal de départ ou après, effectuer le parcours décrit dans les instructions de course et finir. Ce faisant, il peut laisser d'un côté ou de l'autre une marque qui ne commence pas, ne délimite pas ou ne termine pas le bord sur lequel il navigue. Après avoir fini, il n'a pas besoin de franchir complètement la ligne d'arrivée.

a) Pour des raisons de sécurité, un bateau OCS ne pourra pas revenir prendre son départ, il n'y aura pas de rappel individuel. Le(s) bateau(x) se situant du côté parcours de la ligne de départ au moment du départ sous pavillon Z (OCS), recevront une pénalité de **15** minutes sur leurs temps de course, sans instruction.

b) Ceci modifie les RCV 29.1, 30.1, 30.2

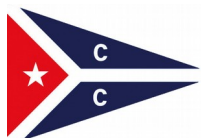


CHALLENGE CLASSIQUE MANCHE ATLANTIQUE



8.7 Règles de sécurité :

- La prise en compte éventuelle des règles RSO est étudiée au préalable par l'organisateur. Leur mention doit figurer dans l'avis de course.
- Quelque soient les régates, une VHF fixe 'en état de marche' est obligatoire ;
- Le comité de course procédera avant le premier départ du jour à un appel VHF individuel des bateaux. Un concurrent qui ne répond pas à cet appel sera classé DNC sans instruction.
- Un concurrent qui abandonne ou voit un bateau en difficulté doit le signaler sans délais au comité de course par VHF, téléphone ou tout autre moyen.
- Le skipper s'engage à ce que tous les équipiers soient en règle avec le World Sailing et disposent des équipements de sécurité nécessaires.
- L'organisateur se réserve la possibilité de faire des vérifications de sécurité avant ou après une course.



9 LISTE DES RÉGATES CLASSIQUES 2019

| Épreuve | Club org. | Date | Pts au 1er | Coupe |
|--|---------------------|-----------------|--------------------------------------|-----------|
| <u>Mise en Bouche</u> | <u>YCC</u> | <u>04-05/05</u> | <u>100,25</u> | <u>CO</u> |
| Voiles Classiques du Morbihan | YCQ | 17-19/05 | 110,25 | CB |
| <u>Voiles de la Citadelle - Trophée Sergent</u> | <u>SELLOR-SNL</u> | <u>8-10/06</u> | <u>110,25</u> | <u>CB</u> |
| Régate des Zèbres | SNBSM | 22-23/06 | 100,25 | CA |
| <u>150 miles de l'AYC</u> | <u>AYC</u> | <u>22-23/06</u> | <u>130,25</u> | <u>CB</u> |
| Voiles de la St Jean | YCC | 22-23/06 | 100,25 | CO |
| <u>Belle Plaisance</u> | <u>YCO</u> | <u>28-30/06</u> | <u>100,25</u> | <u>CB</u> |
| Channel Classic Regatta Dartmouth | CRAB | 29/06-06/07 | 130,25 | CA |
| Channel Classic Regatta Tour des Iles | CRAB | 29/06- 06/07 | 110,25 | CA |
| <u>Douarnenez – La Rochelle C2P</u> | <u>YCC</u> | <u>15-17/07</u> | <u>130,25</u> | |
| Voiles Classique des Sables | SNS | 20-21/07 | 100,25 | CO |
| <u>Voiles de Légende</u> | <u>YCLB</u> | <u>01-05/08</u> | <u>110,25</u> | <u>CB</u> |
| Noirmoutier Classique | CVBC | 07-09/08 | 110,25 | CO |
| Branlebas - Trophée Marin Marie | SNBSM | 08-11/08 | 110,25 | CA |
| Voiles Classiques de Deauville | DYC | 30/08-01/09 | 110,25 | CA |
| Larmor Belon | SNL | 07-08/09 | 100,25 | CB |
| Classique Virginie Herriot Le Havre | SRH | 07-08/09 | 100,25 | CA |
| <u>Coupe Atlantique YCF – Trophée Hervé</u> (Tour de Ré selon météo) | <u>YCF- YCC</u> | <u>14-15/09</u> | <u>110,25</u> ou <u>100,25</u> | <u>CO</u> |
| Régate du Grand Pavois – Trophée Harlé | YCC | 28-29/09 | 100,25 | CO |

Les régates comptant pour la Coupe Nationale CCMA 2019 sont soulignées.

CA : Coupe Armorique : Bassin Bretagne Nord – Manche

CB : Coupe Bretagne : Bassin Bretagne sud

CO : Coupe Ostrea : Bassin Vendée-Charente Maritime